

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26382 30 août 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration publiée par le Ministre des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente et de la déclaration susmentionnée comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Hassan A. HASSANOV

ANNEXE

Déclaration publiée le 18 août 1993 par le Ministre des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise

[Original : russe]

Le 14 août 1993, le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, V. Papazian, a adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une lettre dans laquelle il affirmait que la veille de ce jour, les forces armées azerbaïdjanaises avaient ouvert le feu sur certaines localités situées dans des districts frontaliers du nord-est de l'Arménie. Dans sa lettre, le Ministre voyait dans ces actions de la partie azerbaïdjanaise "une politique vaine et à courte vue tendant à entraîner l'Arménie dans une guerre à grande échelle et à aggraver un conflit actuellement cantonné dans une région précise".

Considérant les accusations en question comme une nouvelle falsification de la partie arménienne et les rejetant dans leur intégralité, le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise estime indispensable de faire la déclaration suivante :

On est frappé de l'obstination avec laquelle les services chargés de la politique extérieure de l'Arménie tentent depuis le premier jour de faire accroire au monde entier que l'Arménie n'est pour rien dans la guerre menée sur le territoire de l'Azerbaïdjan.

Depuis lors, pourtant, l'armée arménienne a occupé plus de 17 % des terres azerbaïdjanaises et fait preuve à l'égard de la population azerbaïdjanaise pacifique d'une cruauté sans précédent, tuant ou blessant des milliers d'Azerbaïdjanais. Près d'un million de personnes sont devenues des réfugiés dans leur propre pays et plus de 500 villes et autres localités ont été occupées. Plus de 8 600 kilomètres carrés de territoire sont occupés. Au 18 août 1993, l'invasion de l'Azerbaïdjan par les forces armées de la République d'Arménie avait causé aux biens des citoyens d'Azerbaïdjan vivant dans les districts jouxtant la frontière de l'Arménie et dans le Haut-Karabakh des dommages dont le montant dépassait probablement un milliard de dollars. Si l'on considère l'ensemble du pays, cette invasion a détruit en tout ou en partie le logement d'un cinquième de la population et le tiers des secteurs de la production et de l'agriculture.

Tels sont les faits qui s'inscrivent en faux contre la thèse arméniens selon laquelle ce sont des Arméniens locaux qui combattent en Azerbaïdjan. Les 20 000 Arméniens qui peuplent actuellement la région de la République azerbaïdjanaise constituée par le Haut-Karabakh, laquelle ne représente que 5 % du territoire de l'Azerbaïdjan, n'auraient pas pu, quoiqu'ils en aient, occuper toute une série de régions importantes du pays, nettement plus étendues que le Haut-Karabakh. D'où la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh aurait-elle pu tenir pareille quantité d'armes, qui sont actuellement utilisées contre la population azerbaïdjanaise pacifique, si ce n'est d'Arménie?

Dans sa lettre, M. Papazian qualifie de "couloir humanitaire" le district azerbaïdjanais de Lachin, dont les forces arméniennes se sont emparées, bien que ce "corridor" ouvert sur le Haut-Karabakh et les districts azerbaïdjanais occupés qui lui sont limitrophes permette de faire déferler d'Arménie armements et matériel lourd, munitions et effectifs. Voilà pourquoi la partie arménienne s'obstine depuis deux ans, dans le cadre des pourparlers du Groupe de Minsk, à rejeter la demande de l'Azerbaïdjan tendant à mettre en place un contrôle international du secteur de Lachin de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Il est évident que si ce couloir était véritablement utilisé pour acheminer de l'aide humanitaire, comme l'affirme Erevan, l'Arménie n'aurait rien à redouter d'un tel contrôle.

Dans sa lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Papazian accuse la partie azerbaïdjanaise de vouloir imposer une solution militaire du conflit, ce qui, de l'avis du Ministre arménien des affaires étrangères, remet en cause les efforts du Groupe de Minsk de la CSCE.

Mais c'est l'occupation par les forces arméniennes des districts azerbaïdjanais de Lachin, de Kelbadjar et d'Agdam qui bloque le processus de Minsk. Entre les 13 et 18 août de l'année en cours, les forces armées arméniennes ont pris respectivement 12 et 15 villages dans les districts azerbaïdjanais de Djebrail et de Fizouli. Les habitants de ces districts jouxtant la frontière iranienne abandonnent leurs foyers et se dirigent vers cette frontière. Aujourd'hui, plus de 60 000 réfugiés se trouvent ainsi rassemblés le long de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Iran.

Tous ces événements se sont produits au moment où se tenait à Rome une nouvelle réunion du Groupe de Minsk, lors de laquelle la position obstructionniste de l'Arménie et de la communauté arménienne du Haut-Karabakh ont empêché une fois de plus qu'aucun progrès ne soit enregistré.

Le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise estime que les faits qui viennent d'être exposés permettront au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'évaluer comme il convient la lettre du Ministre arménien des affaires étrangères. Il est inconvenant qu'une personnalité occupant un poste officiel aussi élevé exécute une aussi basse besogne que celle qui consiste à induire en erreur une organisation aussi prestigieuse que l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général.

Bakou, le 18 août 1993